

EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Résumé de la Commission de suivi PGE Charente du 25 juin 2014

Date: 25 juin 2014

Lieu: Conseil Général à Saintes

Participants:

| Alain MORISSET – Communauté d'Agglomération La Rochelle | Jean Pierre TORNIER – Chambre 16 |
|--|---|
| | Jean PROU – Ifremer |
| Alain VERINAUD – DDT16 | Jean-Claude DESRENTES – Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime |
| Antoine MAZIN – SYMBA | Jean-Claude PEIGNE - Fédération de pêche des Deux-Sèvres |
| Béatrice SIMON – ORE | Jean-Claude SILLON – CG79 |
| Représentant de la DDTM17 | Jean-François GRACIA - Conseil Général de la Charente |
| Bruno JEUDI de GRISSAC – Hydrogéologue agréé | Jean-Jacques BLANCHON – Cogest'eau |
| Bruno MAITRE – Président du SIAHP du bassin de la Touvre | Jean-Marcel VERGNION – SIAHP Tardoire |
| Catherine DEMARCQ – PCN | Monsieur BLANCHON – GIC |
| Charlotte PUJAT – SIAH Bonnieure-Bandiat-Tardoire | Manuella BROUSSEY – AEAG |
| Christian BERTHELOT – Ville de Saintes | Martine LIEGE – ARS16 |
| Christophe CHASTAING - UNIMA | Mathieu TALLON - SIAHP du bassin de la Touvre |
| Claude BOUREAU – SIEAH | Maxime JOUHANNAUD – SIAH Boëme |
| Représentant de la Mairie de Cognac | Michel LARIVIERE – Commune de Dompierre sur Charente / CDCK17 |
| Clémentine GAUFILLET – SYMBO / SAGE Boutonne | Nathalie OLLIVIER – DDT16 |
| Didier LOUIS – EPTB Charente | Patrice SQUARCIONI – HYDROINVEST |
| Elodie HUYGUES – CG17 | Patrick BARNET – DREAL |
| Emmanuel GUIONNET – Chambre d'Agriculture de Charente | Patrick MARCEL – Comité régional olympique |
| Emmanuel ROJO-DIAZ – SIAH Bonnieure | Pierre DELAVALLADE – Association du Karst de Rochefoucauld |
| Erick BROUSSARD – SD17 ONEMA | Stéphanie FENEON – FDAAPPMA16 |
| Eric LENTIER – Communauté d'Agglomération La Rochelle | Thibaud DELAUNAY - Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports |
| Francis BICHOT - BRGM | Thomas LOURY – DDT16 / SEER |
| Françoise NICOL-SCHIFANO – Charente Eaux | Valentin HORTOLAN – Fédération de Pêche 16 |
| Gilles BRICHET - Fédération de pêche 17 | Valentin POMMIER – CA17 |
| Jacques BRIE – Charente Nature / UFC Que Choisir | Vincent CORBIN – CA16 |
| Jacques LEPINE – SDE 17 | Yannick OLIVIER - DREAL |
| Jean Claude BLANCHET – SD16 ONEMA | Célia LEVINET – EPTB Charente |

Objet de la réunion :

- 1. Etat des ressources et préparation de l'étiage 2014
- 2. Compatibilité du projet expérimental et temporaire de surélévation du fil d'eau des sources de la Touvre, dit « projet diguette » avec la protection des ressources
- 3. Etude en cours d'analyse des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) sur le bassin Adour Garonne
- 4. Questions diverses

1 – Etat de la ressource et préparation de l'étiage 2014.

Présentation des indicateurs hydrologiques de l'étiage 2014 : précipitations, aquifères, barrages, milieux

Les précipitations ont été supérieures à la normale sur toute la période hivernale. Le printemps a été sec, à l'exception du mois de Mai très arrosé. Il s'agit donc d'une situation favorable car depuis septembre les précipitations ont été supérieures à la normale de 110% à 125%.

Concernant l'état des aquifères, il y a eu une première recharge en Octobre et Novembre, suite à de fortes précipitations. Les niveaux piézométriques ont baissés en Février, suivis d'une seconde recharge en Mars, puis en Juin. La situation est donc favorable pour aborder l'étiage.

En comparaison avec les années précédentes, la situation au 15 juin de cette année classe 2014 au 3ème rang des années les plus favorables sur les 13 dernières années. La piézométrie élevée dans le karst de la Rochefoucauld est plutôt proche des normales de saison. L'étiage pourrait être plus précoce en amont qu'en Charente aval qui bénéficie du soutien du karst.

Le piézomètre de la Rochefoucauld, au 17 juin, présente une côte à 37,68m. Par comparaison, ce niveau se rapproche de celui de 2013, donc d'une quinquennale humide. La situation est favorable sur le karst pour le moment.

Sur les bassins versants affluents, la situation hydrologique est également humide. L'hiver a été pluvieux et le printemps sec. La montée d'eau est bien visible sur les graphiques en Mai. Les débits sont supérieurs aux quinquennales humides. Les débits observés sur la Bonnieure, la Tardoire et le Bandiat vont contribuer à soutenir un niveau élevé du karst. Sur les affluents à l'aval, les précipitations ont aussi été abondantes et l'entrée en étiage devrait être tardive. Le constat est identique sur le Né, la Seugne et la Boutonne.

L'état des écoulements est dans une situation favorable sur tous les cours d'eau comme le montre le réseau de suivi ONDE pour le mois de Mai. Cet état n'est pas exceptionnel pour la saison.

Les ressources de soutien d'étiage, à savoir les barrages de Lavaud et Mas Chaban, sont pleins depuis le début de l'année. L'étiage précédent n'a pas été très sévère. Une vidange a été opérée sur Mas Chaban afin de faire des travaux mais qui finalement n'ont pas eu lieu. En effet, les niveaux d'eau sont restés trop élevés pour permettre les interventions. Il a plu beaucoup sur des barrages déjà bien remplis en fin d'étiage précédent. Les lâchers n'ont pas débutés.

Organisation du soutien d'étiage en 2014

Pour rappel, les objectifs du soutien d'étiage sont de :

- respecter le DOE à Vindelle,
- essayer au maximum de gérer l'eau pour en amener jusqu'à Beillant,
- intégrer de façon forte une gestion performante des lâchers, ce qui demande d'optimiser

les placements des lâchers sur toute la période d'étiage, y compris après la période d'irrigation.

Le Conseil Général et l'EPTB cherchent à soutenir la qualité des milieux, ce qui est inscrit dans les modalités précisées par l'Agence de l'Eau pour l'attribution des aides financières. Il s'agit de respecter un critère d'adéquation entre les déficits à combler et les lâchers = c'est « l'efficience » des lâchers. Ce critère demande aussi à ce que les lâchers d'eau soient répartis sur l'ensemble de la période d'étiage, c'est-à-dire aussi les mois de Septembre et Octobre. Il convient de se poser la question à chaque ouverture des vannes si l'eau déstockée apporte quelque-chose par rapport au respect du DOE, et ce sur toute la période jusqu'au 31 Octobre.

Il faut préciser que les 30% à conserver sur Septembre et Octobre ne représentant pas le stock des barrages mais bien le volume efficient : c'est-à-dire le volume qui permet de maintenir le DOE.

Ces critères d'efficiences ont été appliqués aux années passées, afin de vérifier si le soutien d'étiage réalisé avait été conforme aux objectifs et si la façon de gérer les lâchers était déjà efficiente. Sur la plupart des années, ce critère a été respecté. Il y a cependant un effet pervers car pour être vraiment efficient, les lâchers doivent être les plus tardifs possibles, ce qui fait prendre le risque de ne plus maitriser la chute des débits. Il faudra donc s'adapter à cette nouvelle gestion. Aujourd'hui, la situation est favorable, l'étiage n'a pas encore démarré. Mais il est nécessaire d'anticiper, dans la gestion des volumes stockés, un éventuel étiage automnal.

L'EPTB travaille sur une analyse des besoins statistiques de déstockage, ce qui revient à analyser le risque de défaillance du stock. L'analyse porte sur différentes périodes de l'année. Aujourd'hui les barrages sont pleins, il n'y a donc à priori pas de risque de défaillance cette année. La gestion ne se fait pas au jour le jour mais plutôt par anticipation, en intégrant les critères évoqués ci-dessus.

Pour décider du début des lâchers des barrages, il était de coutume de prendre comme référence la côte -8m au piézomètre de Ruffec. Actuellement, le niveau de l'eau est aux environs de -6m. Ce critère doit être intégré dans la gestion.

2 - Surélévation du fil de l'eau aux sources de la Touvre

> Avis de l'hydrogéologue agréé sur le projet expérimental « diguette », B. JEUDI de GRISSAC

Ce sujet a fait débat lors de plusieurs Commission PGE, dont une spécifique qui s'est tenue en septembre 2013. L'EPTB a depuis sollicité l'ARS sur le projet. L'ARS a désigné un hydrogéologue pour émettre un avis sur la compatibilité de ce projet avec l'alimentation des captages d'eau potable sur la Touvre.

M. BRUNO de GRISSAC a été chargé de l'évaluation de l'effet qu'aurait une surélévation expérimentale et temporaire du niveau des résurgences, ces deux mots sont importants, autrement appelé le projet « diguette », avec l'utilisation des sources pour l'AEP.

Il s'agit ici d'un exercice peu courant pour un hydrogéologue. L'avis émis n'est pas contradictoire, et l'Etat en fera ce qu'il souhaite pour la suite des procédures. L'avis est émis sous le contrôle de l'ARS de Charente et se réfère au Code de la Santé Publique. La commande est :

- d'apprécier les risques sanitaires liés au projet « diguette »,
- de vérifier la compatibilité avec la production d'eau potable aux sources de la Touvre.

Cet avis ne porte en aucun cas sur l'opportunité de faire ce projet, sur son intérêt, sur sa viabilité technique, sur le potentiel pour le soutien d'étiage ou le volume stocké. Certaines personnes

présentes dans l'assemblée seront plus à même d'y répondre.

Le rapport d'HydroInvest (2009) prévoit une expérimentation pour :

- préciser le décalage dans le temps de la vidange du karst suite au relevé du fil d'eau des émergences de la Touvre,
- d'évaluer le volume d'eau stocké supplémentaire dans le karst,
- d'évaluer les effets potentiellement induits suite à un tel aménagement sur le milieu.

L'expertise rendue ici ne se prononcera pas sur ces éléments.

Le projet consiste à installer, temporairement, deux digues pour barrer les écoulements de la Touvre :

- une digue principale de 90m pour le Bouillant et le Dormant, sur 50cm de haut
- une digue secondaire de moins de 30m pour la résurgence du Font de Lussac sur une même hauteur.

Le sommet des digues sera calé de manière à garantir une marge de sécurité pour ne pas dépasser la côte correspondant au débit maximal connu. Le protocole prévoit une installation du dispositif expérimental en automne alors que le débit est faible et la tranche d'eau peu épaisse, ce qui facilitera les travaux. La disparition de la végétation aquatique qui entrave les écoulements en période estivale permet aussi de réduire cette tranche d'eau.

La mise en place du dispositif se traduit par un effet de frein hydraulique équivalent à celle de la végétation disparue. Dès que le karst se remplira avec les précipitations automnales et hivernales, les digues pourront être rehaussées progressivement. La rehausse doit se faire de manière simultanée pour ne pas déséquilibrer la répartition des flux entre le Bouillant-Dormant et la Font de Lussac. L'élévation se fera toujours en commençant du côté du Bouillant-Dormant pour éviter le tarissement de la Font de Lussac qui avait pu être observé par le passé lors des étiages très sévères. La remontée des niveaux se fait par paliers successifs. Puis démarre une phase d'observation sur le bassin amont. L'ouverture des digues interviendra dans le courant de l'été suivant. L'étude préconise un démontage le plus rapide possible afin d'obtenir un signal le plus fort possible pour faciliter l'observation de la propagation du signal.

Concernant la vulnérabilité du système sourcier aux pollutions :

- Aux émergences, c'est le Bouillant qui est capté pour la production d'eau potable. Les flux ascensionnels sont forts et semblent donc très peu vulnérables aux pollutions. Cela est admis de longue date. Il faut cependant tempérer ce résultat à cause de possibles cellules de convection dans le Bouillant qui pourraient faire entrer des pollutions de proximité.
- La vulnérabilité intrinsèque <u>du captage</u> est liée à la position de la prise d'eau dans le Bouillant. Plus celle-ci est captée profondément, plus la vulnérabilité est faible.
- La vulnérabilité intrinsèque <u>du réservoir</u> est élevée voir très élevée, ce qui rend complexe la protection de ce captage avec la méthode classique des périmètres de protection.

Ce qu'il faut retenir c'est que le projet tel que décrit n'augmentera pas la vulnérabilité des sources de la Touvre, que ce soit dans les environs des sources ou dans le bassin d'alimentation. La vulnérabilité du milieu est ce qu'elle est, la mise en place de l'expérimentation ne modifiera pas cette vulnérabilité.

Il faut garder à l'esprit que le projet cause une modification aux émergences qui est réversible, puisqu'il s'agit d'un protocole expérimental, et que cette modification reste dans la variabilité naturelle du plan d'eau. L'expérimentation reproduit, de façon amplifiée, l'effet de la végétation qui

en croissant et disparaissant modifie le niveau des émergences en s'opposant à l'écoulement des eaux. Il reproduit aussi un phénomène anthropique connu : le faucardage volontaire de la végétation en fin d'été de manière à augmenter le niveau d'eau à l'aval. Cette pratique est connue et enregistrée sur les piézomètres proches des résurgences.

Le protocole permet de garantir l'absence de rupture d'écoulement à la Font de Lussac, ce qui répond à la question de l'introduction accidentelle de polluants.

Les débits attendus vont varier dans des plages connues actuellement.

Les débits à l'aval lors du démontage resteront dans des plages connues. Les modifications ne pourront générer tout au plus que de la turbidité, sans sortir de phénomènes connus, et que la filière de traitement est capable d'absorber.

Seule différence notable par rapport à ce que l'on connait et par rapport à un éventuel aménagement permanent, l'effacement des digues de manière à avoir une amplitude du signal forte, va générer une variation de turbidité plus forte qu'à l'accoutumée.

En conclusion, sous réserve que le protocole expérimental tel que décrit dans le document qui a été mis à disposition soit respecté, les variations de niveaux et de débits provoqués sont comprises dans des plages connues et ne sont pas susceptibles de modifier les vulnérabilités déjà faibles des sources à leur émergence. Pour ce qui est de l'influence dans le bassin d'alimentation des sources, les plages restent connues et sont sans incidence sur la vulnérabilité de la ressource et sur le risque de pollution.

Ce travail d'expertise est réalisé dans la continuité d'un travail effectué pour l'Agglomération d'Angoulême afin de définir les mesures de protection des sources de la Touvre.

Considérations sur les impacts d'un dispositif permanent sur la qualité de la ressource, B. JEUDI de GRISSAC

La commande de l'EPTB portait sur les impacts liés à un protocole réversible, néanmoins il est intéressant de donner un avis sur un dispositif permanent du point de vue de la protection des sources. Rien ne distingue le dispositif expérimental du dispositif permanent, à l'exception de la vitesse de variation de la ligne d'eau. En effet, le démontage des digues dans le protocole expérimental est très rapide, ce qui ne sera pas le cas dans un dispositif permanent.

Il y a trois intérêts identifiés :

- un intérêt certain qui est de garantir que la Font de Lussac ne se tarira jamais, grâce à une gestion des plans d'eau de manière à garantir un débit permanent à la font de Lussac, quel que soit la sévérité de l'étiage,
- un intérêt qui reste à vérifier sur la possibilité de moduler et augmenter les débits des sources en cas de pollution constatée et d'évacuer ainsi plus rapidement le polluant. Pour une prise d'eau en milieu superficiel, les pollutions disparaissent rapidement dès que la source de pollution a été supprimée. Dans le cas du karst, il y a un temps de rémanence des polluants que l'on pourrait réduire en accélérant le flux sortant.
- un intérêt moins certain concerne la raréfaction des vidanges extrêmes du karst. Ces vidanges se traduisent par un renouvèlement de l'eau dans des zones capacitives très difficilement mobilisables, ce qui se traduit par des eaux de moindre qualité. Une dégradation globale de la qualité de l'eau est observée par palliers après chaque étiage sévère.

Pour conclure, considérant les éléments décrits ci-dessus, sous réserve que les modalités de mise en œuvres sont celles décrites, que la prise d'eau ait été positionnée le plus profondément

possible pour limiter la vulnérabilité, et que le projet définitif quand il sera prêt soit présenté à l'avis d'un hydrogéologue agréé, ce projet est compatible avec la protection des sources de la Touvre.

Débat avec les participants

Se pose à présent la question de la faisabilité du projet. Avant de mettre en œuvre l'expérimentation, il est nécessaire de répondre à un certain nombre de questions. L'EPTB pourra conduire les réflexions si cette proposition est validée par le Conseil d'Administration de l'EPTB.

Le volume stocké supplémentaire grâce au projet diguette est faible par rapport au potentiel du karst. Mais il est difficile de le modéliser, c'est pourquoi une expérimentation a été suggérée.

La diguette, indépendamment du gain en volume, aurait un intérêt dans les périodes de sécheresse excessive quand la Font de Lussac ne débite plus. En effet, la Font de Lussac est située 70cm plus haut que le Bouillant donc elle tarie la première alors que le Bouillant continue de couler. La Font de Lussac ne produit plus, mais il y a toujours de l'eau qui arrive de la Lèche et de l'Echelle. Il se trouve que cette eau-là se dirige vers le Bouillant, et c'est là que les mouvements de convection sont maximaux. Les produits déversés dans la Lèche ou dans l'Echelle peuvent par ce phénomène de convection parcourir la totalité du Bouillant et se retrouver sous les prises d'eau. De ce point de vue-là, une diguette de 20 cm de haut pourrait éviter le problème.

Historiquement, la prise d'eau dans le Bouillant se situait 11m plus bas que ce qu'elle est actuellement. Des coudes métalliques avaient été installés, qui étaient prolongés par des tuyaux semi-rigides au bas desquels se trouvait une sphère perforée qui servait de crépine. Ces tuyaux souples tenaient par des élingues à la paroi rocheuse. Le Griffon fait 15m de profondeur donc la crépine était à 4m au-dessus de l'émergence principale. Le problème c'est que les flux sont tellement importants (de 1,5m/s à 2m/s à cet endroit) que le dispositif de l'époque s'était mis à bouger et la décision a été prise de le supprimer. On s'est retrouvé avec des tubes enrouleurs qui ne faisaient plus que 1m à 2m. Pour les nouvelles prises d'eau, au lieu de se mettre à la verticale du Griffon là où les vitesses sont maximales, elles sont installées latéralement sur des zones où les vitesses sont très faibles. Lors des basses eaux, le pompage se fait dans des eaux presque stagnantes, car la crépine n'est qu'à 2 ou 3 m sous la surface. Lors du pompage, la vasque descend de 4 à 5 cm. Quand on pompe à 600 m3/h, cela finit par attirer les polluants et accroitre la vulnérabilité. Il y a donc nécessité de se remettre le plus bas possible pour échapper à ces zones de convection qui ramènent l'eau de surface. Ce sont des travaux onéreux pour la collectivité mais qui sont relativement faciles à faire.

Que le projet diguette se fasse ou pas, le Grand Angoulême doit de toute façon modifier les conditions de prise d'eau dans le Bouillant. C'est un préalable.

Concernant la turbidité, il ne faudra pas oublier qu'il y a des milieux naturels en aval avec des frayères, des flores spécifiques et des activités dont la pisciculture, qui ont besoin d'eau claire. Les 5 million de m3 stockés vont être relâchés avec des débits qui sont relativement faibles par rapport au débit de la Touvre à ce moment-là.

Tout cela fait partie des éléments à prendre en compte pour l'arrêté qui concernera les périmètres de protection et les autorisations de prélèvements. L'ARS aura des prescriptions plus formelles à apporter, que le projet diguette soit réalisé ou pas. Une chose essentielle à retenir, c'est que le

système de pompage actuel n'est pas performant en ce qui concerne le risque sanitaire. Il n'y a pas de garantie suffisante par rapport à une arrivée de polluants. C'est vrai que le projet peut générer un problème de turbidité, mais le système karstique massif est déjà soumis à des turbidités énormes qui sont mesurées dans l'eau brute aux sources de la Touvre. Par contre, l'ARS n'intervient pas sur les enjeux situés à l'aval : frayères, milieux naturels, mais ne se préoccupe que de l'eau brute qui sera traitée pour produire de l'eau potable.

L'avis a le mérite de répondre sur l'eau potable. Il y a d'autres questions qui sont listées en septembre 2013. Le risque de rupture éventuelle et l'impact sur les activités piscicoles restent à traiter.

Le maitre d'ouvrage n'est pas identifié pour le moment. Ce sera à lui de décider s'il poursuit dans cette voie. Il y a des questions qui doivent être abordées en priorité; la plus importante porte sur l'objectif. A qui et à quels usages sont réellement destinés le surcroit de débit en période d'étiage. C'est un préalable important d'avoir un consensus sur les objectifs, les usages de l'ouvrage réalisé, la gestion des différents usages et la répartition des prélèvements.

Derrière cette diguette, il y a une rivière, la Touvre, qui est une des plus emblématiques en Poitou-Charentes. Il faudra se poser la question sur l'impact pour les milieux. Si la végétation disparait parce qu'on met la diguette à la place et qu'on largue l'eau plus tardivement, on modifie complètement le cycle hydrologique de la rivière, et donc de la vie biologique qui y est associée. L'ouverture brusque pour créer une impulsion, si elle est réalisée en mai ou juin, risque de colmater les frayères et de détruite toute la reproduction qui s'est passée dans l'année.

Il reste à mettre en œuvre les étapes suivantes :

- Redéfinir les objectifs du projet, qui doivent être écrits et partagés ;
- Etudier la faisabilité de façon un peu plus avancée. Il faut une expérimentation mais il y a des questions auxquelles on peut répondre sans expérimentation comme par exemple l'impact d'une rupture, le risque de rupture, la turbidité, etc...;
- Etudier l'impact du projet;
- Définir un protocole qui permette de répondre aux objectifs fixés;
- S'assurer de la réversibilité du projet.

3 – Etude sur les Débits Objectifs d'Etiages

Présentation des éléments intermédiaires fournis par la DREAL de Bassin

Le sujet a été annoncé par la DREAL de Bassin lors de la Commission PGE de Février dernier. L'EPTB avait reçu un courrier au mois de Janvier l'informant d'une étude portant sur l'analyse de la cohérence des DOE à l'échelle Adour-Garonne. Cette étude répond à une disposition du SDAGE dans le cadre des accords passés avec la profession agricole.

Une première analyse a été faite sur l'ensemble des points de suivis en Adour-Garonne. Une étude complémentaire est en cours sur le DOE de la Touvre à Foulpougne et du Né à Salle d'Angle. L'étude n'est pas terminée et le résultat est attendu en juillet. L'étude ne porte pas sur les DCR.

Le Président a demandé par courrier qu'il puisse y avoir une poursuite des réflexions sur les DCR car c'est bien le sens des débats qui se sont tenus en 2009 en Commission PGE. Il a aussi demandé qu'une présentation soit faite et qu'un débat ait lieux avant que les chiffres ne soient inscrits dans le SDAGE.

Nous n'avons pas de résultats à vous présenter aujourd'hui mais la DREAL Midi-Pyrénées a

transmis des éléments intermédiaires. La DREAL Poitou-Charentes complètera le propos.

Voici les éléments transmis :

- DOE de la Touvre : Proposition à 5,8 m3/s en considérant que le DOE actuel à 6,5 m3/s est supérieur aux références hydrologiques d'étiage mesurées et reconstituées. Il correspond à une estimation du QMNA 5 naturel sur la période 1980-2007.
 - Pour le DCR, l'étude n'est pas prévue mais une réflexion est en cours. Nous n'avons pas d'éléments actuellement.
- DOE du Né: Des difficultés importantes de métrologie sont constatées. L'idéal serait de mettre en place une POE (piézométrie objectif d'étiage) plutôt qu'un débit. Le POE devra être cohérent avec les DOE actuels. La valeur sera fixée dans un second temps car il n'y a pas assez d'éléments pour le moment.

Les résultats seront transmis entre juillet et septembre.

Voici le calendrier sur le territoire Adour-Garonne :

- Commission de planification le 16 juin
- Information des acteurs concernés par courrier en juillet
- Confirmation début septembre
- Présentation aux commissions locales courant septembre pour fournir des éléments très concrets sur lesquels la Commission de suivi peut débattre.
- Décision ou non d'intégrer de nouvelles valeurs de DOE/DCR par l'Etat dans le projet de SDAGE en octobre
- SDAGE mis à la consultation du public en décembre 2014 jusqu'à juin 2015.

Débat avec les participants

Les niveaux d'ambition du SDAGE sont actuellement revus à la baisse : nous restons sur les mêmes niveaux d'ambition que le premier cycle 2008/2014. Pour ce qui est du DOE, l'objectif est d'être cohérent vis-à-vis des références hydrologiques mesurées et reconstituées. La première étude a été menée à l'échelle du bassin Adour-Garonne pour comparer les chroniques statistiques disponibles aux valeurs des DOE écrites dans le SDAGE. Il y a d'abord eu 15 puis 16 DOE qui ne correspondaient pas à l'hydrologie mesurée. Puis un groupe de travail a été constitué pour approfondir l'analyse de ces 16 débits.

Sur la Touvre, des études plus locales datées de 2009 et menées par EauCEA et le BRGM avaient estimé le débit. Le débit observé est de 5m3/s et le débit naturel reconstitué de 5,8 m3/s. Pour le Né, la proposition avait été faire de passer à un POE au vu des problèmes de métrologie et de la difficulté de trouver un site adapté pour les mesures de débits. Le piézomètre ne sera cependant pas effectif pour le prochain SDAGE. Des investigations complémentaires sont à mener sur le sujet.

Concernant le piézomètre sur le Né, il existe une nappe profonde dans le Turonien qui doit être à 300m de profondeur. En surface, il y a une petite nappe qui n'est presque pas utilisée par les puits. Il faudra trouver un piézomètre qui soit représentatif des prélèvements.

4 - Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Fin de la réunion